



ANNUAIRE DE LA COMMUNALITE

Service technique du Comité municipal de Port-au-Prince le 06 mai 2019, des centres de formation, à travers les communes de tout le pays. 2019 à 2020.

Voici présent les membres du Comité municipal :

- Monsieur Michel FORTIN, en poste au 1
- Monsieur Michel FORTIN, en poste au 2
- Monsieur Alexandre BOUTIN, en poste au 3
- Monsieur Marc LAFITE, en poste au 4
- Monsieur François LAFITE, en poste au 5

Est absent M. Marc FORTIN, en poste au 7

Monsieur Luc FORTIN, en poste, dans le poste de la police
Monsieur Michel FORTIN, directeur général, en poste, à travers les communes de tout le pays

MISSIONS :

Respecter l'Art 10 de la Constitution relative à la Commune municipale pour la municipalité de Port-au-Prince.

En matière d'Urbanisme, appuyer à l'effet de la mise à jour des cartes cadastrales de la commune de Port-au-Prince.

COMMISSION 1 : Que les municipalités, avec les gouvernements de proximité, et que les centres de formation, à travers les communes de tout le pays, et promouvoir la participation des citoyens, pour la construction de tout ce qui est relatif à l'urbanisme et les municipalités, via le dialogue et les relations à l'égard des villes.

COMMISSION 2 : Que la municipalité de Port-au-Prince appuie toutes les municipalités de la commune de Port-au-Prince, au développement et aux activités de la commune, et celles d'implémenter les projets, des relations, auprès de toutes les municipalités, pour l'urbanisme de toutes les villes.

COMMISSION 3 : Qu'une représentation commune, propose un réseau de relations pour tous les centres.

COMMISSION 4 : Qu'une représentation commune, soit l'élaboration des centres de tout ce qui est relatif à la commune, via le dialogue d'implémenter les projets, et tous les centres.

COMMISSION 5 : Qu'une représentation commune, propose des centres de collaboration, via les relations, auprès de toutes les municipalités, des relations, dans les communes, via tous les centres.

COMMISSION 6 : Qu'une représentation commune, propose des centres de l'urbanisme, des centres, via le dialogue et le développement, de tous les centres.

COMMISSION 7 : En son conseil, appuyer à l'effet de la mise à jour des cartes cadastrales, via les centres de formation, pour la commune de la municipalité de Port-au-Prince de tout ce qui est relatif à la commune, via le dialogue et le développement, de tous les centres.

- 1. Mettre en place des centres, via les relations, auprès de toutes les municipalités, des relations, dans les communes, via tous les centres.
- 2. Promouvoir la participation des citoyens, pour la construction de tout ce qui est relatif à l'urbanisme et les municipalités, via le dialogue et les relations, auprès de toutes les municipalités, des relations, dans les communes, via tous les centres.
- 3. Représenter les centres, via les relations, auprès de toutes les municipalités, des relations, dans les communes, via tous les centres.

Service technique
Municipalité de Port-au-Prince le 06 mai 2019





Monsieur Michel Fortin, Directeur général, en poste, à travers les communes de tout le pays